

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2022

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – BOULLOY – PLANCHARD – POINTE-GEOFFROID – SAQUET et SEVEN

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur RODRIGUES

EXCUSES : Mr CHARLES et Mme GASTE

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Dénonciation bail commercial : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande des gérants de la SARL « BOULANGERIE DE TORTERON » de quitter le local commercial ainsi que le logement situé 5 Grande Rue à Torteron (18320) à compter du 12 Septembre 2022. Sauf que les conditions de résiliation inscrites dans le bail commercial ne sont pas respectées.

Toutefois, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une dérogation afin de résilier le bail commercial à compter du 12 Septembre 2022 afin de permettre la reprise de l'activité par des repreneurs à compter du 13 Septembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour résilier ledit bail commercial.

Bail Commercial boulangerie : Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le bail commercial entre la Commune et la SARL « Maison Caillot » pour un loyer annuel de 9 000,00 €.

Rénovation de l'éclairage public : Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux de rénovation dans diverses rues pour un montant total de 1 901,48 € HT.

La participation financière de la commune à hauteur de 50 % s'élève donc à 950,74 € HT.

Rénovation de l'éclairage public : Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux d'installation de 15 prises illuminations pour un montant total de 4 109,05 € HT.

La participation financière de la commune à hauteur de 50 % s'élève donc à 2 054,53 € HT.

Rénovation de l'éclairage public : Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour des travaux d'extension de l'éclairage public « Rue du Lavoir » pour un montant total de 15 060,72 € HT.

La participation financière de la commune à hauteur de 50 % s'élève donc à 7 530,36 € HT.

Accord de principe pour vente d'une parcelle : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a signé un contrat de bail en 2018 autorisant la Société Orange à installer sur un terrain communal afin d'exploiter un relais de téléphonie mobile. Depuis cette date, la Société ATC France est devenue propriétaire et gestionnaire de ces infrastructures.

La société ATC France nous propose de racheter 60 m² de la parcelle cadastré n° C561, où est installé le relai téléphonique, moyennant la somme de 30 000,00 € ainsi que la prise en charge des frais de notaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la proposition d'acquisition.

Répartition de la taxe d'aménagement : Monsieur le Maire expose qu'à compter du 1^{er} Janvier 2022 le reversement de la taxe d'aménagement aux structures intercommunales devient obligatoire.

Lors de leur dernier conseil communautaire, les élus ont décidé de s'accorder sur la répartition suivante :

- 90% pour les communes
- 10% pour la Communauté de Communes des Portes du Berry

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de répartir le produit de la part locale de la taxe d'aménagement comme proposé ci-dessus.

Soutien pour le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a un nouveau projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol de 3 MWc sur un terrain d'un particulier situé Route de la Gare.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, à 12 voix pour et 1 abstention, à la réalisation du projet.

Soutien pour le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a un nouveau projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol de 2,5 MWc sur un terrain d'un particulier situé aux Loges.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, à 12 voix pour et 1 abstention, à la réalisation du projet.

Subvention exceptionnelle à la Fédération Départementale de Pêche du Cher - Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 € à la Fédération Départementale de Pêche du Cher afin de les remercier de leur don permettant de remettre des lots à l'ensemble des pêcheurs lors du concours de pêche organisé pendant la fête communale.

Informations diverses :

Fermeture secrétariat de Mairie : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le secrétariat de mairie sera fermé tous les après-midis du 18 juillet au 26 août 2022.

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des congés estivales, le secrétariat de mairie et l'agence postale communale seront également fermés du 11 au 15 juillet et du 15 au 19 août 2022.

Un Mairie-Infos a été distribué aux administrés pour les informer.

Monsieur le Maire souhaite très vivement remercier toutes les personnes qui se sont investi pour la cavalcade en confectionnant des fleurs ainsi que les élus qui ont œuvré à la réalisation des chars.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur NEVERS a pu quitter son poste de travail au 10 Juin puisqu'il a cumulé ses congés annuels et son compte épargne temps.

Questions diverses :

Madame SEVEN s'interroge sur le terrain de pétanque qui a été clôturé. Suite à la demande de l'Amicale des Boulistes Torteronnais, Monsieur le Maire les a autorisés à clôturer à leur frais le terrain de pétanque pour pallier à l'incivilité récurrente des gens (détérioration par autrui avec des motos, excréments de chiens...).

Fin de séance : 21 h 15